Enquête publique pour la révision avec examen conjoint 2022 du PLU

Localisations des secteurs de réduction des Espaces Boisés Classés (EBC)

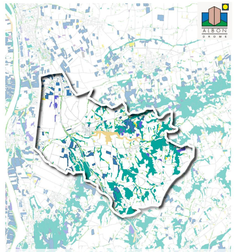

ALBON

Plan Local d'Urbanisme

Révision avec examen conjoint 2022
Modification de droit commun 2022

Echelle 1/5000

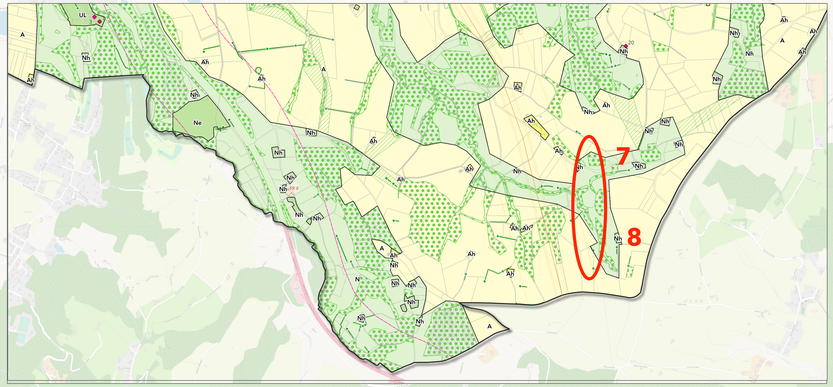

Les zones urbaines (U) et A Urbaniser (AU)

- Ua — Zone urbaine à typologie urbaine ancienne
- Ub — Zone urbaine de 1ère périphérie
- Uc — Zone urbaine de 1ère périphérie avec assainissement non collectif
- Ui — Zone urbaine à vocation d'activités (avec sous secteurs Uia, Uib et Uizb)
- Ue — Zone urbaine à vocation d'équipements
- Up — Zone urbaine de protection des parcs
- Uv — Zone urbaine dédié à l'aérodrome
- UL — Zone urbaine dédié aux activités de loisirs
- AUa — Zone a urbanisé à dominante d'habitat ouvert à l'urbanisation
- AUza — Zone a urbanisé à dominante d'activité ouverte à l'urbanisation

Les zones agricoles et naturelles

- A — Zone agricole
- Ap — Zone agricole inconstructible
- Ah — Zone agricole de gestion de l'habitat
- N — Zone naturelle et forestière
- Ni — Zone naturelle de carrière
- Nj — Zone naturelle de jardin
- Nv — Zone naturelle dédiée à l'aérodrome
- Ne — Zone naturelle dédiée au photovoltaïque
- Nh — Zone naturelle de gestion des habitations

Eléments remarquables du paysage au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme (ancienement article L123.1.5 7°)

- Patrimoine paysager (haie et boisement)
- Pelouse sèche
- Château et maison de maître
- Maison ou ferme
- Mur
- Petit patrimoine et bâti ordinaire
- Autre patrimoine bâti

Les servitudes et les orientations d'aménagements

- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de 50% de logement locatif aidé (article L.123.1.5 16 du code de l'urbanisme)

Les risques

- Zone inondable
- Canalisation de gaz et hydrocarbure (à titre indicatif)
- Périmètre de danger lié aux canalisations (à titre indicatif)
- Zone de danger liée à la base d'Albon (à titre indicatif)

Les autres éléments

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Espace boisé classé
- Marge de recul des constructions
- Zone de bruit
- Secteur de carrière
- Emplacement réservé

Le droit de préemption est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU (voir plan annexé)

Cadastre DGFIP janvier 2022
Image de fond Geoportail mai 2022

100 200 m

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE en ha
R1	~~Espace public~~	~~Commune~~	~~D73, D74, D79~~	~~0,05~~
R2	Extension du cimetière	Commune	D1436	0,08
R3	Aménagement du carrefour desservant la zone AL_la	Commune	ZD69	11
R4	Cheminement doux	Commune	D131, D132, D126	0,01
R5	Route desservant l'école	Commune	ZY 48, 47, 46, 27	
R6	Ilot de propreté	Commune	ZD 69	0,06
R7	STEp	Commune	YD1	0 15
R8	Stationnement, espace public, aire de jeux	Commune	YD117	0,35
R9	Aménagement de stationnements et valorisation des bords du Bancel	Commune	D265	0,29
R10	Piège à grasillon	Commune	YH5, YH13	0,02
R11	Cheminement doux	Commune	D284, 285, 286	2
R12	Cheminement doux		D34	0 02
R13	Espaces vélts	Commune	YH 12	0,09